

	\$	cts.	\$	cts.
10. Billets et effets de commerce escomptés, en souffrance, et non spécialement garantis				
11. Créances en souffrance garanties par hypothèques ou autres titres de biens-fonds, ou par dépôt ou nantissement d'actions, ou par d'autres valeurs.				
12. Immeubles appartenant à la banque, (autres que les édifices de la banque), et obligations hypothécaires, vendus par la banque				
13. Edifices de la banque.....				
14. Autres dettes actives non comprises dans les items précédents.....				

Nous déclarons que l'état précédent est préparé d'après les livres de la banque, et que cet état est exact au meilleur de notre connaissance et croyance.

(Lieu) ce

jour de

18

A. B.—*Président, etc.*

C. D.—*Caissier, tec.*